



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 05/04/2019
En <b>31</b> exercice :	
Présents : <b>24 (25 puis 26)</b>	Affichage de la convocation : 09/04/2019
Pouvoirs : <b>4</b>	
Votants : <b>28 (29 puis 30)</b>	Affichage du compte rendu : 16/04/2019
<b>Présents</b> : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, MM. COQUARD Henri, GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, M MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine	
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>	
Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DURAND Aline. M. RAMBAUD Gerbert donne pouvoir à M. MALOSSE Daniel. Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à M. LARGE Philippe. M. ANDREYS Paul donne pouvoir M. BEAU Olivier.	
<b>Absents ou excusés :</b>	
M. Jean-Jacques MOREAU (arrivée à 20 heures 47 à partir de la délibération n°2) Mme Sandrine ARNAUD (arrivée à 20 heures 51 à partir de la délibération n°3) Mme DE JERPHANION Marianne.	

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.*

*Il présente au nom de l'ensemble des conseillers municipaux ses condoléances à Raymond MAZURAT, Maire-délégué, pour le décès de sa mère.*

M. Safi BOUKACEM est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2019 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

***Délibération n° 2019/04/15 N° 01 : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 710 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de la MALETIERE – Acquisition en vue de la réalisation de logements sociaux***

La commune a acquis par la voie de la préemption, le bien immobilier sis 25, rue de la Maletière, composé des parcelles AB 78, AB 252 et AB 256 au prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit la somme de six cent soixante-dix mille euros, (670 000 €), dont huit mille euros de mobiliers (8 000 €).

Afin d'offrir une offre diversifiée et équilibrée de logements dans ce quartier, la commune a pour projet sur ce tènement la réalisation d'une opération en 100 % social avec la construction de logements neufs (en habitat individuel groupé) et l'aménagement



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

de logements dans le bâtiment existant, financé par des prêts locatifs à usage social (PLUS) et des prêts locatifs aidés d'insertion (PLAI)

Ce projet reste néanmoins à définir de manière précise notamment sur le porteur du projet.

*Monsieur MALOSSE, adjoint aux finances confirme que le projet n'est pas encore précisément défini. Il explique que le produit bancaire GAIA de la Caisse des dépôts correspond à ce type de montage juridique.*

*Monsieur le Maire remarque qu'il est prévu que le taux du livret A puisse être à 0.*

*Monsieur Olivier BEAU demande si l'acte de vente est signé.*

*Monsieur le Maire répond par la négative, les fonds étant nécessaires pour procéder à la signature de l'acte authentique.*

Pour le financement de l'acquisition du foncier et la réalisation d'études préalables à l'aménagement, la commune de VAUGNERAY est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 710 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	GAIA Court Terme
<b>Montant :</b>	710 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	15 ans
<b>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</b>	14 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement déduit avec intérêts différés
<b>Modalité de révision :</b>	« Simple révisabilité » (SR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0%
<b>Commission d'instruction :</b>	410€ (soit 0.06% du montant du prêt)

*Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30

demande(s) de réalisation de fonds ; **autorise** Monsieur le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent ; **décide** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, **dit** que les crédits sont inscrits au budget annexe PLH 2019.

Arrivée de Monsieur Jean-Jacques MOREAU à 20h47

Pour la délibération n°2 concernant l'apport de la garantie d'emprunt de la commune de Vaugneray à l'EHPAD Les Emeraudes, Monsieur le Maire, président de l'organisme de gestion de l'établissement, sort de la salle du Conseil et ne participe ni au débat, ni au vote.

**Délibération n° 2019/04/15 N°02 : Garantie d'emprunts pour la réhabilitation des locaux de L'EHPAD des émeraudes**

Les Emeraudes prévoient la réhabilitation des locaux existants pour un montant prévisionnel de 6 416 456 €.

Par délibération n°2019/01/21 n°02 du 21 janvier 2019, le conseil municipal a donné un accord de principe à la garantie d'emprunts de l'opération à hauteur de 40%. A la demande des services de la Caisse des Dépôts, il convient de confirmer cet accord au vu du contrat de prêt annexé.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Madame Carine BERNY est satisfaite de la complète information apportée aux conseillers sur le projet et le plan de financement.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 92565 en annexe signé entre GESTION DE L'ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES LES EMERAUDES, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, exerçant les fonctions de Président de conseil d'administration de l'EHPAD, a quitté la salle et n'a pas participé aux débats. Le nombre de votants est donc de 28.

La présidence de séance est assurée par Monsieur Daniel MALOSSE, premier adjoint.

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) dit que** l'assemblée délibérante de Vaugneray accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2.413.000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°92565, constitué de 2 Lignes du Prêt. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

*consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; **précise que** le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ; **autorise** Monsieur Malosse à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'EHPAD les Emeraudes ; **dît que** la délibération n°2019/01/21 n°02 du 21 janvier 2019 est abrogée.*

*Arrivée de Madame Sandrine ARNAUD à 20h51*

**Délibération n° 2019/04/15 N° 03 : Finances – Approbation de l'opération et demande de subvention au titre de l'opération construction d'un bâtiment scolaire en vue de l'accueil de 4 classes.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet la construction d'un bâtiment scolaire en vue de la création de 4 classes sur le terrain situé en face de l'école du centre.

En effet, les effectifs de l'école maternelle ont particulièrement augmenté ces dernières années puisque la 5ème classe a été ouverte à la rentrée 2018 et que l'inspecteur d'académie confirme la création d'une 6ème classe à la rentrée 2019. L'abaissement de l'âge de scolarité obligatoire doit également être pris en compte dans l'organisation de la rentrée 2019. Une réorganisation des bâtiments est ainsi nécessaire pour permettre l'accueil de ces nouveaux effectifs.

Ce projet aura donc vocation à répondre à plusieurs objectifs :

- faire face à l'augmentation des effectifs de l'école publique, élémentaire et maternelle ;
- accueillir les élèves dans un bâtiment répondant aux normes environnementales et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- faciliter le rôle du personnel en concevant des espaces de travail adéquats.

Ce projet figure au nombre des projets éligibles au titre de l'année 2019 :

- à la dotation d'équipements des territoires ruraux « Construction, aménagement ou extension d'équipements scolaires, notamment pour les classes maternelles »
- à la dotation de soutien à l'investissement local « grands projets d'investissement – création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

L'opération, y compris les frais d'études est estimée à 792 500 €.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30

Plan de financement prévisionnel		
Financeurs	Base subventionnable	Montant HT
DETR	475 000	180 000
DSIL	792 500	158 500
Conseil départemental	792 500	180 000
Conseil régional	792 500	80 000
<b>Sous-total</b>		<b>598 500</b>
Autofinancement	792 500	194 000
<b>Coût HT</b>		<b>792 500</b>

*Madame Solange TURPANI demande comment sont fixés les taux de subvention.*

*Monsieur Daniel MALOSSE explique qu'il y a des modalités propres à chaque financeur avec un taux maximum par subvention.*

*Monsieur le Maire prend l'exemple du Département qui fonctionne par enveloppe (appel à projets).*

*Madame Solange TURPANI propose de préciser la date d'établissement du programme pour une meilleure compréhension. Mention de la date de rédaction du programme – mars 2019 est faite au programme.*

*Madame Joëlle CHAMARIE remarque que le projet de délibération ne sollicite pas une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

*Monsieur Daniel MALOSSE explique que la subvention sera demandée dans le cadre du contrat Ambition Région et impliquera la passation ultérieure d'un avenant.*

*Madame Solange TURPANI demande si la CCVL peut apporter un soutien financier à l'opération.*

*Monsieur Daniel MALOSSE répond par la négative. En effet, la CCVL ne peut intervenir que dans le cadre de ses compétences, si certaines communautés de communes ont la compétence scolaire, ce n'est pas le cas de la CCVL.*

*En revanche, si des aménagements de voirie sont nécessaires, la CCVL assumera sa charge.*

*Madame Joëlle CHAMARIE revient sur le projet et s'interroge sur le nombre de 4 classes.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'une commission générale a eu lieu sur le sujet et que la configuration du site permet difficilement un bâtiment plus important.*

*Monsieur Jean-Jacques MOREAU poursuit en demandant si la capacité d'accueil de ce nouveau bâtiment est compatible avec les futurs projets de construction sur la commune.*

*Monsieur le Maire explique que les effectifs sont plutôt stables à l'exception de la rentrée 2018.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

*Monsieur Jean-Jacques MOREAU insiste sur le fait que des projets importants de construction sont attendus dans les prochaines années et il constate que les acquéreurs sont souvent des jeunes avec des enfants.*

*Madame Béatrice DUMORTIER, adjointe aux affaires scolaires confirme la création d'une 6<sup>ème</sup> classe en maternelle et le maintien de la 9<sup>ème</sup> classe en élémentaire.*

*Monsieur le Maire rappelle les limites du site de la rue des écoles. Il ajoute qu'il est prévu dans le programme une construction permettant une extension possible pour 2 classes supplémentaires.*

*Madame Joëlle CHAMARIE reprend la remarque de Geneviève HECTOR, adjointe à la culture, sur les limites du stationnement dans cette zone.*

*Pour Monsieur le Maire, augmenter le nombre de places de stationnement n'est pas une solution permettant de diminuer le recours à la voiture. Il faut travailler sur le parcours à pied.*

*Madame Béatrice DUMORTIER ajoute que le nombre de naissance en 2016 est moins important.*

*Monsieur le Maire confirme que malgré l'augmentation de la population, l'augmentation des effectifs est plutôt stable.*

*Monsieur Raymond MAZURAT, Maire-délégué fait remarquer que le montant de l'opération indiqué dans le programme devrait être modifié.*

*Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du programme ayant servi de base à la consultation de la maîtrise d'œuvre.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme de l'opération,

Vu les circulaires relatives à la dotation d'équipements des territoires ruraux et à la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2019

*Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** l'opération de construction d'un bâtiment scolaire en vue de la création de 4 classes, notamment son programme et son plan de financement ; **sollicite** des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local-2019 ; **sollicite** du conseil départemental une subvention au titre du partenariat territorial 2019-2020 ; **autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.*

**Délibération n° 2019/04/15 N° 04 : Finances - Subvention exceptionnelle pour la classe découverte de l'école de Saint-Laurent de Vaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école Saint-Laurent de Vaux a organisé cette année une « classe découverte » à APINAC (Haute Loire).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30

Cette « classe découverte » s'est déroulée les 10, 11 et 12 avril 2019 et a concerné l'ensemble de l'école.

Le coût total du voyage s'est élevé à 900 €.

Le financement assuré par la coopérative scolaire, a fait apparaître un besoin de financement résiduel qui se monte à 150 € pour le transport assuré par Kéolis.

Monsieur le Maire propose que la commune verse une subvention exceptionnelle de 150 €.

*Madame Béatrice DUMORTIER présente le projet de l'école.*

*Madame Solange TURPANI demande le nombre d'enfants concernés.*

*39 enfants répond Madame Béatrice DUMORTIER.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de l'équipe enseignante de Saint Laurent de Vaux,

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 150 € à la coopérative scolaire ; **dit que** cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal de la commune.

***Délibération n° 2019/04/15 N°05 : Marché à procédure adaptée 2017/T/06  
Réhabilitation salle des fêtes -Avenants au marché de travaux***

Par délibération du 12 février 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux en vue de la réhabilitation de la salle de fêtes.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé la conclusion des avenants suivants :

LOT	LIBELLE	TITULAIRE	MONTANT INITIAL	AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT	VARIATION
2	TERRASSEMENT VRD ABORD	EIFFAGE	54 492,42 €	3 012,96 €	57 505,38 €	5,53%
7	ETANCHEITE	SOLOSEC	15 750,00 €	-3 724,98 €	12 025,02 €	-23,65%
<b>TOTAL DES AVENANTS</b>			<b>1 255 434,16 €</b>	<b>-712,02 €</b>		<b>-0,06%</b>
<b>TOTAL DES AVENANTS DE L'OPERATION</b>			<b>1 255 434,16 €</b>	<b>9 614,26 €</b>	<b>1 265 048,42 €</b>	<b>0,77%</b>

*Le conseil municipal salue la gestion du chantier de Monsieur Gérard DUPLAT, adjoint aux travaux.*

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu les projets d'avenants,  
Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

*Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 6 abstentions (unanimité des suffrages exprimés) approuve les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné ; Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ; dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés à l'opération 0056 du budget principal.*

**Communication n° Présentation du projet d'extension des locaux de l'EHPAD des Emeraudes**

*Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'extension des locaux.*

**Les enjeux du projet**

- *Exploiter les 94 lits de l'autorisation (contre 82 actuellement)*
- *Répondre aux exigences de la Commission de Sécurité de Février 2014, demandant le déplacement de 11 lits (au 3ème et 4ème étage, dans des zones tampon « hors zone d'hébergement »).*
- *Répondre aux exigences de la réglementation « accessibilité », en rénovant les salles de bains des chambres.*
- *Améliorer le quotidien des résidents alzheimer en déménageant le CANTOU du 5ème au 4ème étage, en assurant un accès extérieur vers un jardin thérapeutique.*
- *Améliorer les liens « famille-résident » en prévoyant à chaque étage des salons des familles.*

*Madame Solange TURPANI demande la définition du mot « CANTOU ».*

*Madame Geneviève HECTOR explique que le mot vient du sud-est et renvoie à la notion de foyer.*

**Calendrier des travaux**

*Tranche 1 : sept 2018 – mars 2019*

- *Rénovation chaufferie*
- *Création d'une nouvelle chambre*
- *Création d'une nouvelle lingerie*
- *Rénovation des vestiaires Hommes – Femmes*

*Tranche 2 : janvier – décembre 2019*

- *Extension de 1000m<sup>2</sup>*
- *Création de 23 nouvelles chambres*
- *Création d'une salle thérapeutique*

*Tranche 3 : janvier 2020 – juillet 2021*

- *Rénovation salles de bains*
- *Création de salons des familles par étage*
- *Déménagement et augmentation de la capacité du CANTOU (avec accès extérieur direct et sécurisé)*





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

- *Climatisation des locaux collectifs*
- *Sécurisation des locaux*

*Monsieur Safi BOUKACEM fait remarquer que l'augmentation des effectifs doit être conciliée avec les conditions de travail des équipes.*

*Monsieur le Maire confirme une prévision d'augmentation des effectifs de 5%.*

*Monsieur Safi BOUKACEM demande quelles sont les procédures en cas d'incendie.*

*Monsieur le Maire explique que des exercices réguliers sont faits avec les pompiers. Ces exercices n'ont pas pour but d'évacuer mais d'isoler les résidents dans des endroits protégés par des portes coupe-feu.*

*Madame Solange TURPANI demande la moyenne d'âge des résidents.*

*87 ans pour les femmes et 84 ans pour les hommes répond Monsieur le Maire.*

*Monsieur Gérard DANIEL explique que ces secteurs rencontrent des difficultés de recrutement et de formation des jeunes.*

**Communication n° 2019/04/15 N°01: Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

N°	Date	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant
10	15/03/2019	MARCHES PUBLICS	MAPA Maîtrise d'œuvre - Construction d'un bâtiment scolaire pour la création de 4 classes	CORNU NEEL	44 000 € HT
11	01/04/2019	MARCHES PUBLICS	Convention fourrière automobile	Garage de la Colline	Les frais maxima à la charge du propriétaire s'élèveront à : Frais d'enlèvement : 119,21 € TTC Frais de garde / jour : 6,31 € TTC Frais d'expertise : 61 € TTC Déplacement : 15,20 € TTC Le Garage de la Colline facturera à la Commune de VAUGNERAY Frais de mise en fourrière : 75 € TTC Forfait expertise : 47,84 € TTC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

**Communication n° 2019/04/15 N°02 : Rapport des Délégués Départementaux de l'Education Nationale « DDEN »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport annuel de visite des écoles par les Délégués Départementaux de l'Education nationale (D.D.E.N.), visite qui a eu lieu le 26 novembre 2018 ;

Ecole	Hygiène et sécurité	Travaux demandés	Vœux et propositions	Divers	Demandes concrétisées
primaire Centre	* le nombre d'élèves est en hausse et les sanitaires sont insuffisants.	* remplacement de serrures.	* les récréations sont organisées par roulement.	* il est prévu la construction de 4 nouvelles classes et de leurs dépendance.	
annexe de Saint Laurent	* repeindre le chemin "piétons"; * multiprises et massicot dans la bibliothèque sont dangereux; * carreaux cassés et coupants dans la cuisine.	* demande de rideaux faciles à manipuler pour que les enfants puissent travailler à la lumière naturelle. * remplacement du sèche-mains à air pulsé par un dérouleur papier.			* pose d'une porte de placard dans les toilettes; * étude d'une sortie pour la classe du 1er étage.
privée Saint Jean Baptiste	Impossibilité d'obtenir un rendez-vous				

*Madame Béatrice DUMORTIER fait le point sur les travaux réalisés dans les écoles.*

*Monsieur Philippe LARGE, adjoint aux sports s'étonne de la recommandation visant à remplacer les sèche-mains à air pulsé.*

*Monsieur Jean-Jacques MOREAU demande les raisons pour lesquelles l'école privée ne se plie pas au contrôle.*

*Madame Joëlle CHAMARIE constate que le rapport date de novembre 2018.*

*Monsieur le Maire explique que le rapport est remis en mains propres, ce qui explique la communication tardive.*

*Sur l'école privée, Monsieur Safi BOUKACEM rappelle que la subvention versée par la commune est pour les enfants résidents de la commune.*

*Monsieur Jean-Jacques MOREAU répond que c'est bien l'école qui perçoit la subvention*

#### **AUTRES INFORMATIONS :**

- **Retour sur la Journée du jeune Citoyen**

*Monsieur le Maire rappelle que la JJC s'est bien déroulée et qu'il participe à cette journée avec toujours autant de plaisir.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 avril 2019 A 20 HEURES 30**

*Madame Sandrine ARNAUD, conseillère déléguée à la jeunesse, remercie les élus et l'ensemble des participants à cette journée. Le bilan se tiendra au mois de mai et les premiers retours sont très positifs.*

*Dans le cadre de l'activité proposée par l'USOL lors de la JJC, les enfants avaient pour mission de créer des associations et d'élire leur bureau. Monsieur le Maire fait remarquer que la présidence des associations était souvent assurée par des filles.*

*Madame Solange TURPANI fait part de son étonnement sur la méconnaissance des enfants du village. Elle propose l'organisation d'un jeu de piste avec les écoles afin de connaître le patrimoine de la commune.*

*Monsieur Olivier BEAU se demande si ce n'est pas le rôle des parents.*

*Monsieur Safi BOUKACEM confirme l'importance de connaître son village et propose une carte dans chaque classe.*

*Monsieur Raymond MAZURAT remarque que le temps scolaire n'est pas extensible.*

*Madame Sandrine ARNAUD explique que les enfants sont très sensibles à leur environnement, à l'écocitoyenneté.*

*Madame Solange TURPANI prend pour exemple l'idée des enfants de créer une association pour aider les plus modestes à voyager.*

*Madame Marie-Louise CROZIER émet le souhait de ne plus organiser le repas dans la salle des associations.*

*Madame Carine BERNY fait remarquer que le site était intéressant car les enfants pouvaient prendre l'air en toute sécurité.*

*Madame Marie-Louise CROZIER n'est pas d'accord car si le repas a lieu à la salle des fêtes, les enfants pourront aller sur la place.*

*Monsieur le Maire confirme que l'année prochaine, le site de la salle des fêtes sera privilégié.*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h26.